

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 20 mai 2025**

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le mardi 20 mai 2025 à 19h30, au siège social de la Régie situé au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire, et à laquelle sont présents :

Pour la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire : Madame la mairesse Suzanne Boulais ainsi que Monsieur le conseiller Patrick Barry.
Monsieur le conseiller Kevin Patenaude est absent et en a informé les membres du Conseil d'administration.

Pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville : Monsieur le maire Mario van Rossum ainsi que Messieurs les conseillers Claude Vasseur et Luc Daigneault.

Les membres du Conseil d'administration forment quorum sous la présidence de Madame Suzanne Boulais.

Sont également présents :

Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie;

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie; et

Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint du Service de sécurité incendie.

1- Ouverture de la séance

Madame Suzanne Boulais, présidente du Conseil d'administration, procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

2- Adoption de l'ordre du jour

Ri-2025-05-1818

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mai 2025;

Considérant que lecture en est faite par la directrice générale et greffière-trésorière, comme suit :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Approbation du procès-verbal du 15 avril 2025
- 4- Comptes
- 5- Correspondance
- 6- Ministère de la Langue française
 - 6.1 Rapport annuel 2024 sur l'application de la *Charte de la langue française*
 - 6.2 Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français (directive particulière) : mise à jour
- 7- Assurances de la Régie intermunicipale d'incendie pour l'année 2025
 - 7.1 Informations générales
 - 7.2 Mise à jour du dossier
 - 7.3 Ristourne pour l'année 2025
- 8- Véhicule autopompe-citerne (251) et véhicule citerne (650) – Demande de renouvellement de la valeur agréée : suivi

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 20 mai 2025**

- 9- Vente de pneus appartenant à la Régie intermunicipale d'incendie : autorisation
- 10- Embauche d'un nouveau pompier : Yannick Moquin
- 11- Prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés
- 12- Prévention résidentielle 2025
 - 12.1 Formulaire pour les personnes nécessitant une aide particulière (PNAP) en cas d'urgence
 - 12.2 Réunion préparatoire avec les pompiers : suivi
- 13- Rapport du directeur du Service de sécurité incendie
 - 13.1 Activités du Service de sécurité incendie (SSI)
 - 13.2 CISSS de la Montérégie-Centre – Formation aux pompiers le 12 mai 2025
 - 13.3 Comité des directeurs des Services de sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu : rencontre prévue le 26 mai 2025
 - 13.4 Comité de planification stratégique
- 14- Rapports des membres du Conseil d'administration
- 15- Varia
 - 15.1 École Frère-André de Mont-Saint-Grégoire : activité « Sécurité sur roues » reportée du 9 au 30 mai 2025
 - 15.2 École Notre-Dame-du-Sourire de Sainte-Brigide-d'Iberville : activité vélo le 27 mai 2025
- 16- Période de questions
- 17- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

Le « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- Approbation du procès-verbal du 15 avril 2025

Ri-2025-05-1819

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 avril 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Daigneault

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 avril 2025, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- Comptes

Ri-2025-05-1820

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la liste des comptes payés et des comptes à payer de la Régie intermunicipale d'incendie en date du 20 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Barry

ET RÉSOLU :

- d'approuver la liste des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer, le tout pour un montant total de 79 138,10 \$;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 20 mai 2025**

- d'annuler le chèque au montant de 1 334,05 \$ émis au nom de la Municipalité de Saint-Alexandre en paiement de la facture relative à l'entraide du 26 mars 2025 inscrite sur la liste des comptes du 15 avril 2025, laquelle était erronée et a été remplacée par une facture corrigée au montant de 698,94 \$ inscrite sur la liste des comptes du 20 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont effectuées.

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

5- Correspondance

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la liste de la correspondance transmise à la Régie intermunicipale d'incendie depuis la séance ordinaire tenue le 15 avril 2025.

Lecture en est faite par la directrice générale et greffière-trésorière.

6- Ministère de la Langue française

6.1 Rapport annuel 2024 sur l'application de la Charte de la langue française

La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du Conseil d'administration qu'elle a complété et transmis le fichier de collecte de données pour le rapport annuel 2024 sur l'application de la *Charte de la langue française*, et ce, avant la date limite fixée au 30 avril 2025.

6.2 Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français (directive particulière) : mise à jour

Ri-2025-05-1821

Considérant qu'à la séance du Conseil d'administration tenue le 15 octobre 2024, la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté la résolution numéro Ri-2024-10-1737 tenant lieu de directive particulière, et ce, en vertu de l'article 29.15 de la *Charte de la langue française*;

Considérant que la date limite d'adoption de la directive particulière a été reportée du 1^{er} décembre 2024 au 1^{er} septembre 2025 et qu'à ce jour, aucun suivi n'a été donné à la résolution numéro Ri-2024-10-1737;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 20 mai 2025**

Considérant qu'il serait opportun de procéder à la mise à jour de la directive particulière de la Régie intermunicipale d'incendie en adoptant une nouvelle résolution à cet effet;

Considérant que l'article 29.15 de la *Charte de la langue française* stipule que :

« Un organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État prend une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section 1. »

Considérant que la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville est un organisme de l'Administration visé par la *Charte de la langue française* et doit s'y conformer;

Considérant que depuis sa constitution en août 2009, la Régie intermunicipale d'incendie utilise exclusivement le français dans toutes ses communications;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Daigneault

ET RÉSOLU :

- de rescinder la résolution numéro Ri-2024-10-1737;
- d'informer le Ministère de la Langue française que la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville utilise exclusivement le français dans toutes ses communications;
- de déclarer que la présente résolution tient lieu de directive particulière en vertu de l'article 29.15 de la *Charte de la langue française*;
- de transmettre la présente résolution au Ministère de la Langue française ainsi qu'à tous les employés de la Régie intermunicipale d'incendie, et de la publier sur le site Internet de la Régie, le tout d'ici le 1^{er} septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7- Assurances de la Régie intermunicipale d'incendie pour l'année 2025

7.1 Informations générales

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la lettre datée du 24 février 2025 de Chapdelaine assurances et services financiers inc. concernant le renouvellement de la police d'assurances de la Régie intermunicipale d'incendie pour l'année 2025 ainsi que copie du document intitulé « Conseils et informations générales ».

7.2 Mise à jour du dossier

Considérant que le Fonds d'assurance des municipalités du Québec a transmis à la Régie intermunicipale d'incendie trois tableaux à vérifier (emplacements, biens divers, véhicules) ainsi que trois questionnaires à

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 20 mai 2025**

remplir concernant, entre autres, le Service de sécurité incendie, les budgets, les assurances et les réclamations de la Régie;

Considérant que Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, a vérifié et corrigé les trois tableaux et a rempli et signé les trois questionnaires de mise à jour du dossier d'assurance de la Régie;

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de ces tableaux et questionnaires, lesquels ont été transmis au Fonds d'assurance des municipalités du Québec le 8 mai 2025;

Considérant que le contrat concernant la police d'assurances de la Régie intermunicipale d'incendie pour l'année 2025 a déjà été renouvelé (réf. résolution No Ri-2024-11-1750);

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

ET RÉSOLU d'entériner les trois tableaux vérifiés et corrigés ainsi que les trois questionnaires de mise à jour du dossier d'assurance de la Régie remplis et signés par Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, ainsi que la transmission de ces documents au Fonds d'assurance des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Ristourne pour l'année 2025

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du courriel daté du 13 mai 2025 du Fonds d'assurance des municipalités du Québec ayant pour objet « Information concernant les résultats 2024 du Fonds et le versement d'une ristourne (intérêt) ».

Selon ce document, pour l'année 2025, la Régie intermunicipale d'incendie bénéficiera d'une ristourne au montant de 938,09 \$, soit 327,76 \$ pour le volet « Fidélité » et 610,33 \$ pour le volet « Performance ».

8- Véhicule autopompe-citerne (251) et véhicule citerne (650) – Demande de renouvellement de la valeur agréée : suivi

Les nouveaux documents plus détaillés relativement à l'évaluation du véhicule autopompe-citerne (251) et du véhicule citerne (650) demandés à Hélie Camions incendie inc. par Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, ont été reçus le 17 avril 2025, puis transmis à l'assureur en vue du renouvellement de la valeur agréée de ces deux véhicules (avenant F.A.Q. No 43C).

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de ces documents et sont informés que l'assureur a renouvelé la valeur agréée du véhicule autopompe-citerne (251) pour un montant de 300 000 \$ et celle du véhicule citerne (650) pour un montant de 280 000 \$, le tout selon les évaluations professionnelles soumises.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 20 mai 2025**

Références : résolution No Ri-2024-10-1741
résolution No Ri-2025-02-1795
procès-verbal du 18 mars 2025, point 8, page 1667
procès-verbal du 15 avril 2025, point 7, page 1678

9- Vente de pneus appartenant à la Régie intermunicipale d'incendie : autorisation

Ri-2025-05-1823

Considérant que les pneus d'été de l'une des deux minifourgonnettes (véhicule 150) appartenant à la Régie intermunicipale d'incendie ont été remplacés par des pneus neufs et qu'en conséquence, un lot de 4 pneus usagés pourrait être mis en vente au prix minimal de 200 \$ pour le lot;

Considérant que la vente de biens appartenant à la Régie intermunicipale d'incendie est soumise aux règles applicables à la vente de biens publics;

Considérant que les offres d'achat pourraient être reçues au plus tard le jeudi 10 juillet 2025 à 10h00, puis ouvertes publiquement;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Barry

ET RÉSOLU :

- d'autoriser la vente d'un lot de 4 pneus d'été usagés appartenant à la Régie intermunicipale d'incendie;
- d'autoriser la publication d'un appel d'offres d'achat dans les bulletins municipaux de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville;
- advenant qu'aucune offre d'achat acceptable ne soit reçue à la date limite fixée au 10 juillet 2025 à 10h00, d'autoriser Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, à utiliser les réseaux sociaux ou toute autre procédure afin de vendre ces pneus au prix minimal de 200 \$ pour le lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- Embauche d'un nouveau pompier : Yannick Moquin

Ri-2025-05-1824

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la lettre d'intérêt et du curriculum vitae de Monsieur Yannick Moquin qui désire soumettre sa candidature pour un poste de pompier volontaire rémunéré;

Considérant que Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, a autorisé ce candidat à participer à quelques pratiques du Service de sécurité incendie à titre d'observateur, sans rémunération;

Considérant que, selon Monsieur Bernhard, ce candidat semble démontrer des aptitudes et de l'intérêt pour le travail de pompier volontaire rémunéré;

Considérant que ce candidat n'a aucune formation dans le domaine de la sécurité incendie, mais qu'il est prêt à suivre les cours nécessaires;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

ET RÉSOLU :

- d'embaucher Monsieur Yannick Moquin à titre de pompier volontaire rémunéré de la Régie intermunicipale d'incendie de

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 20 mai 2025**

Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, à partir du 20 mai 2025, selon les conditions de travail des pompiers en vigueur;

- de rémunérer ce nouveau pompier au tarif accordé aux pompiers sans formation complétée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11- Prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés

Il n'y a aucun dossier à l'ordre du jour concernant la prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés.

12- Prévention résidentielle 2025

12.1 Formulaire pour les personnes nécessitant une aide particulière (PNAP) en cas d'urgence

À titre informatif, copie du document intitulé « Inscription – Registre des personnes nécessitant une aide particulière en cas d'urgence » a été remise aux membres du Conseil d'administration.

Ce formulaire sera utilisé, au besoin, par les pompiers qui feront les visites de prévention résidentielle porte-à-porte en 2025. Les informations recueillies seront par la suite transmises aux Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville, leur permettant ainsi de constituer un registre municipal des personnes nécessitant une aide particulière en cas d'urgence sur leur territoire.

12.2 Réunion préparatoire avec les pompiers : suivi

Une réunion préparatoire a eu lieu le jeudi 1^{er} mai 2025 avec les pompiers disponibles pour effectuer des visites de prévention résidentielle en 2025 (réf. procès-verbal du 15 avril 2025, point 12.3, page 1681).

Lors de cette réunion, la directrice générale et greffière-trésorière a fourni aux pompiers les informations administratives nécessaires, et le technicien en prévention incendie a expliqué le bon déroulement d'une visite de prévention résidentielle.

Il a été décidé que les pompiers n'ayant aucune expérience dans la prévention résidentielle seraient au départ jumelés avec un pompier ayant déjà fait des visites porte-à-porte, et ce, afin de se familiariser avec la façon d'interagir avec les citoyens ainsi qu'avec l'utilisation du formulaire pour la collecte des données.

13- Rapport du directeur du Service de sécurité incendie

13.1 Activités du Service de sécurité incendie (SSI)

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, présente aux membres du Conseil d'administration un rapport verbal concernant les activités du SSI au cours des dernières semaines.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 20 mai 2025**

13.2 CISSS de la Montérégie-Centre : formation aux pompiers le 12 mai 2025

Le 16 avril 2025, Madame Geneviève Thibault, infirmière clinicienne au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Centre, a téléphoné au bureau de la Régie intermunicipale d'incendie pour informer qu'elle remplaçait dorénavant Madame Nicole Arseneault, infirmière attitrée au dossier de la Régie.

Madame Thibault a offert de donner une formation aux pompiers concernant les risques estivaux, à savoir : virus du Nil, maladie de Lyme, insectes à venin (guêpes), plantes photosensibilisantes ainsi que contraintes thermiques (chaleur et froid). Cette formation a eu lieu au bureau municipal de Mont-Saint-Grégoire, et ce, dans le cadre de la pratique des pompiers du 12 mai 2025.

Madame Ginette Duranceau, technicienne en hygiène du travail au CISSS de la Montérégie-Centre, était également présente pour effectuer le suivi du dossier concernant la « personnalisation » des parties faciales des appareils de protection respiratoire individuels autonomes (APRIA), un sujet qui avait été discuté lors d'une rencontre tenue le 25 avril 2023 avec le Comité de santé et de sécurité (CSS) de la Régie intermunicipale d'incendie. Relativement à cet enjeu, un avis médical et/ou juridique sera demandé par le CISSS de la Montérégie-Centre, puis transmis à la Régie intermunicipale d'incendie.

13.3 Comité des directeurs des Services de sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu : rencontre prévue le 26 mai 2025

Une rencontre du Comité des directeurs des Services de sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu est prévue le lundi 26 mai 2025 à 9h00.

Cette rencontre portera sur les orientations du Ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie ainsi que sur les modifications qui devront être apportées au schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) 2025-2034 de la MRC du Haut-Richelieu, lequel est entré en vigueur le 14 février 2025.

Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint du Service de sécurité incendie, ainsi que Monsieur Dominic Drouin, pompier et technicien en prévention incendie de la Régie intermunicipale d'incendie, participeront à cette rencontre.

13.4 Comité de planification stratégique

Le Comité de planification stratégique prévoit tenir une réunion le mardi 17 juin 2025 à 19h00, avant la séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie, afin de préparer les demandes budgétaires du Service de sécurité incendie pour l'année 2026.

14- Rapports des membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration n'ont aucun rapport à présenter.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 20 mai 2025**

15- Varia

15.1 École Frère-André de Mont-Saint-Grégoire : activité « Sécurité sur roues » reportée du 9 au 30 mai 2025

Les membres du Conseil d'administration sont informés que l'activité « Sécurité sur roues » organisée par l'école Frère-André de Mont-Saint-Grégoire a dû être reportée du vendredi 9 mai au vendredi 30 mai 2025, et ce, en raison de la météo.

Tel que prévu, un véhicule et quelques pompiers de la Régie intermunicipale d'incendie seront sur place afin d'assurer la sécurité des élèves lors de cette activité (réf. procès-verbal du 18 mars 2025, point 17.2, page 1672).

15.2 École Notre-Dame-du-Sourire de Sainte-Brigide-d'Iberville : activité vélo le 27 mai 2025

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la lettre datée du 9 mai 2025 de l'école Notre-Dame-du-Sourire de Sainte-Brigide-d'Iberville concernant l'activité vélo qui aura lieu le mardi 27 mai 2025 de 13h00 à 14h30. Afin d'assurer la sécurité des élèves lors de cette activité, l'école apprécierait la présence d'un véhicule et de quelques pompiers de la Régie intermunicipale d'incendie.

Il sera demandé à Monsieur Dominic Drouin, pompier et technicien en prévention incendie de la Régie intermunicipale d'incendie, de voir à recruter les effectifs nécessaires pour cette activité. Les pompiers présents seront rémunérés au tarif horaire établi selon les conditions de travail en vigueur, et la facture sera transmise à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

16- Période de questions

Il n'y a aucune personne présente dans la salle.

17- Levée de la séance

Ri-2025-05-1825

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Daigneault

ET RÉSOLU de lever la séance à 20h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suzanne Boulais, présidente

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 20 mai 2025**

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussignée, Suzanne Boulais, présidente du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Suzanne Boulais, présidente